

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 MARS 2023**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 10 mars 2023

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

25

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, M. BELLET,
Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS,
Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN,
Mme MARTELL, M. CATALAN, Mme RUIZ,
Mme CRIADO, M. BELTRA, Mme DESSEILLES,
Mme AMITRANO

Procurations :

Mme VILVET	à	Mme HECQUET
M. RASTOLL	à	M. MARTY
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	M. BELLET
M. FERNANDEZ	à	M. ASTIE
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
Mme ALABAU-DAIDER	à	Mme DESSEILLES

Absent excusé : M. BLAY

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Jean ASTIE est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 16 mars 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.6	DELIBERATION MUNICIPALE N°01-2023
<u>OBJET</u> : DEMISSION DE MADAME ROSELINE MARTOS-CARRERAS ET INSTALLATION DE MADAME NATHALIE AMITRANO		

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée Municipale que par correspondance du 12 décembre 2022, Madame Roseline MARTOS-CARRERAS a présenté sa démission du Conseil Municipal.

CONFORMÉMENT à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été avisé de cette démission.

INDIQUE QUE Madame Nathalie AMITRANO, candidate immédiatement placée après le dernier élu de la liste « Maîtrisons notre avenir », accepte, par courrier du 30 janvier 2023, d'être installée en qualité de Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Madame Roseline MARTOS-CARRERAS

PREND ACTE de l'installation de Madame Nathalie AMITRANO en qualité de Conseillère Municipale qui s'inscrit « in fine » de la liste « Maîtrisons notre avenir » et qui déclare accepter son installation,

DIT QUE ces modifications seront portées dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
 Affichée du : au :
 Publication sur le site internet de la ville le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
 066-216601484-20230316-DCM01-2023-DE
 Date de télétransmission : 27/03/2023
 Date de réception préfecture : 27/03/2023